



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 24 OCTOBRE 2023 A 18H00.
PV N. 10**

PRESENTS: M. Marc GIRAUD (Président)

M. Frédéric TALABOT (Secrétaire de séance) – M. Marc LATOUR – M. Stéphane PEDENON.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1

- **Match n° 26200979, poule Unique, journée 6, ISLE JA (3) / AMBAZAC AS (1).**

La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 29/10/2023 à 15h00 **sur le stade du GONDEAU** se disputera, suite à l'accord avec les clubs, **le 28/10/2023 à 19h00** sur le même stade.

- **Match n° 26200980, poule Unique, journée 6, VIGENAL FC (1) / COMPREIGNAC USA (1).**

La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 29/10/2023 à 13h00 **sur le stade Municipal de NEUVIC ENTIER** se disputera, suite à l'accord avec les clubs et la municipalité, **le 29/10/2023 à 15h00** sur le même stade.

DEPARTEMENTAL 3

- **Match n°26316536, poule D, journée 7, ORADOUR SUR GLANE US (1) / BOSMIE CHARROUX ASA (1).**

La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 11 Novembre 2023 à 20h00 **sur le stade MARCEL LAVERGNE** se disputera, suite à l'accord avec les clubs, **le 12/11/2023 à 15h00** sur le même stade.

- **Match n° 26311469, Poule C, Journée 6, FOOT SUD 87 (2) / SAUVIAT (1).**

La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 29/10/2023 à 13h00 **sur le stade de PIERRE BUFFIERE** se disputera, suite à l'accord avec les clubs, le même jour à la même heure sur le stade **de SAINT BONNET DE BRIANCE.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- Dorénavant, les matchs de **VIGENAL FC (2), à domicile, se joueront à 15h00.**

DEPARTEMENTAL 4

- **Match n° 26236268, poule B, journée 1, AIXE SUR VIENNE AS (4) / ST PRIEST TAURION RS (2).**
La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 10/09/2023 à 15h00 sur le **stade JEAN JARRAUD** se disputera le **05/11/2023 à 15h00** sur le même stade.
- **Match n° 26322967, poule C, journée 6, PANAZOL AS (3) / OCCITANE FC (2).**
La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 29/10/2023 à 13h00 sur le **stade FERNAND VALIERE de PANAZOL**, se disputera, suite à l'accord avec les clubs, le même jour à 15h00 sur le stade de **BAGATELLE, à SAINT GERMAIN LES BELLES.**
- **Match n° 26266559, poule D, Journée 10, CHAILLAC SAILLAT FC (1) / ROCHECHOUART OC (2).**
La rencontre ci-dessus, initialement prévu le **09 Décembre 2023 à 20h00**, sur le stade de **la GORRE** se disputera, suite à l'accord des clubs, le même jour à **19h00** sur le même stade.
- **Match n° 26266533, poule D, journée 5, PAYS AREDIEN FC (2) / COGNACOIS FCL (2).**
Suite au forfait de l'équipe de **COGNACOIS FCL (2)**,
La commission enregistre le résultat suivant :

PAYS AREDIEN FC (2) : 3 (3pts) / COGNACOIS FCL (2) : 0 (-1pt).

Le club du FCCL sera débité de la **somme de 48 € pour son 1^{er} Forfait.**

Le Président

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,

Frédéric TALABOT